GRAND CONSEIL **QUE 2277**
de la République et canton de Genève

Signataire : Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 18 novembre 2025

Question écrite urgente

Carac TV : la chancellerie compte-t-elle mettre fin à une propagande illégale et décomplexée de la droite ?

Media One Contact SA, dont le siège social est à Genève, est propriétaire de 8 chaînes radio (dont Radio Lac) et de 5 chaînes TV (Carac). Ces chaînes sont annoncées en tant que diffuseurs privés auprès de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) et sont soumises aux obligations découlant de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) et de l'ordonnance fédérale sur la radio et la télévision (ORTV).

Parmi ces obligations figurent l'interdiction de toute publicité politique à l'antenne, à l'art. 10 LRTV, et l'interdiction formelle à des émissions politiques ou d'informations d'être sponsorisées ou parrainées par un annonceur, à l'art. 12 LRTV. Ce dernier article précise aussi que le diffuseur veille à ce que le sponsor d'une émission non publicitaire n'influence pas le contenu de manière à porter atteinte à l'indépendance rédactionnelle du média.

Il est à ce titre très inquiétant de constater que les chaînes du groupe Media One Contact SA violent de manière continue ces règles en faisant la promotion unilatérale des positions de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et du Parti libéral-radical (PLR) à travers des émissions politiques sponsorisées et co-animées par cette même CCIG.

Par ailleurs, depuis 2 ans, pas moins de 6 numéros du programme « Parlons Economie » diffusé sur Radio Lac et Carac ont été spécialement dédiés à des scrutins à venir, faisant intervenir sans aucun contradicteur des cadres de la CCIG, du PLR ou des partis bourgeois, dans le cadre de « débats » promouvant les positions du sponsor. Les exemples ci-dessous

démontrent amplement la violation crasse par les chaînes de Media One Contact SA des règles élémentaires auxquelles elles sont soumises.

Cela est non seulement illégal, mais constitue aussi une atteinte grave à l'intégrité de notre démocratie de nature à influencer de façon illicite le résultat de votations populaires.

Ainsi, sous couvert d'un magazine économique, la CCIG et les partis bourgeois pourraient s'acheter illégalement des espaces de propagande, dans un contexte où Media One Contact SA s'est séparé d'une part significative de ses journalistes depuis 2023[1].

Pour rappel, la constitution genevoise protège à son article 44 l'intégrité des droits politiques. Il est affirmé que la garantie des droits politiques protège la libre formation de l'opinion des citoyennes et des citoyens et l'expression fidèle et sûre de leur volonté.

- Parlons Economie – 6 novembre 2025

  Thème : les enjeux des prochaines votations, autour de l'initiative pour l'instauration d'un impôt de 50% sur les successions

  Invités : Mohamed Atiek (CCIG et PLR), Karine Curti (Fondation pour l'attractivité de Genève), Estelle Tanari-Grossman (PLR), Aurélien Barakat (Vert'libéraux)

  https://carac.tv/replay/parlons-economie/3617

- Parlons Economie « Spéciale votations du 18 mai » – 17 avril 2025

  Thème : limites de l'initiative 191 sur le solaire et avantages d'un contreprojet plus souple et réaliste & éclairage sur l'initiative fiscale et défense d'une réforme progressive

  Invités : Mario Marchesini (CCIG), Diane Barbier-Mueller (PLR), Yvan Zweifel (PLR)

  https://carac.tv/replay/parlons-economie/2785

- Parlons Economie « Emission spéciale votation du 24 novembre » – 8 novembre 2024

  Thème : élargissement des routes nationales et réforme fiscale genevoise

  Invités : Mylène Schopfer Sandoz (PLR), Bertrand Konaté (CCIG)

  https://carac.tv/replay/parlons-economie/2109

---

[1] Source : Tribune de Genève, 20 mars 2025, Judith Monfrini – « Les radios de Media One encore frappées par des licenciements » : https://www.tdg.ch/geneve-radio-lac-encore-frappee-par-des-licenciements-373375904950

- Parlons Economie « Spéciale votation du 22 septembre 2024 » – 29 août 2024
  Thème : imposition de l'outil de travail des entrepreneurs et réforme de la LPP
  Invités : Nathalie Hardyn (CCIG), Isabelle Harsch (cheffe d'entreprise concernée par l'objet de votation), Simone de Montmollin (PLR)
  https://carac.tv/replay/parlons-economie/1792

- Parlons Economie « Spéciale votations du 9 juin » – 17 mai 2024
  Thème : accueil préscolaire et loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr
  Invités : Mario Marchesini (CCIG), Diane Barbier-Mueller (PLR), Céline Weber (conseillère nationale Vert'libérale) et Laurent Scacchi (directeur pour la Suisse romande de l'AEE)
  https://carac.tv/replay/parlons-economie/1468

- Parlons Economie « Emission spéciale votations » – 8 février 2024
  Thème : projet Praille Acacias Vernets et réforme AVS
  Invités : Bertrand Konaté (CCIG), Cyril Aellen (PLR), Sébastien Desfayes (Le Centre)
  https://carac.tv/replay/parlons-economie/1039

Mes questions sont les suivantes :

– ***Considérant l'interdiction légale de toute publicité politique à l'antenne, de tout sponsoring ou parrainage d'une émission politique, qui plus est pour un objet de votation cantonale, comment la chancellerie apprécie-t-elle le fait que la CCIG et le PLR émettent leurs recommandations de vote directement sur des chaînes soumises à la LRTV ?***
– ***Cette violation manifeste de la LRTV à des fins politiques en période électorale par l'entreprise Media One Contact SA est-elle aux yeux de la chancellerie de nature à constituer une irrégularité électorale ?***
– ***La chancellerie a-t-elle connaissance des moyens engagés par la CCIG et le PLR pour financer les chaînes de l'entreprise Media One Contact SA ?***
– ***La chancellerie compte-t-elle porter cette problématique devant l'autorité de surveillance (OFCOM), considérant le fait que cette violation de la LRTV a des conséquences sur un scrutin genevois ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter à cette question écrite urgente.